



LA CONVENTION D'OTTAWA UN AN APRÈS QUEL EN EST LE BILAN?

Le 3 décembre 1997, 122 États se sont joints au Canada pour signer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le fait que la « Convention d'Ottawa » ait été négociée en moins d'un an et qu'elle entrera en vigueur plus rapidement que toute autre convention sur le désarmement négociée dans l'histoire témoigne la détermination des citoyens du monde entier à mettre fin à la crise humanitaire causée par les mines terrestres. La Convention d'Ottawa constitue en soi une réalisation importante, mais il ne s'agit que d'un début. Selon M. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, « la réussite de la Convention d'Ottawa pourra être vérifiée en déterminant jusqu'à quel point il y a une amélioration dans la vie de ceux qui doivent côtoyer quotidiennement la menace causée par les mines terrestres ». La Convention d'Ottawa fournit le cadre juridique nécessaire à l'action contre les mines. Elle comprend un échéancier pour les activités de destruction des stocks de mines et de déminage, et spécifie les obligations en ce qui touche les victimes. Un an après la signature de la Convention, le rapport ci-après tente d'établir si des progrès ont été faits à cet égard.

RATIFICATION ET UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION

À ce jour, la Convention d'Ottawa a été signée par 133 pays et ratifiée par 52 d'entre eux. Les deux tiers des pays du monde ont pris la décision d'interdire cette arme.

La Convention d'Ottawa établit une nouvelle norme internationale contre l'utilisation des mines antipersonnel. Même des États qui n'ont pas encore signé la Convention, comme la Russie, la Chine et les États-Unis, ont pris des mesures concrètes pour mettre fin à la crise mondiale causée par les mines terrestres. On constate également une volonté politique croissante d'éliminer les mines.

Le processus désormais appelé Processus d'Ottawa se caractérise principalement par un degré élevé de coopération entre les gouvernements et les organismes de la société civile qui appuient l'interdiction. Cette coalition

*Avec chaque
nouvelle signature
et ratification,
un pays de plus assume
la responsabilité de
détruire les mines sur
son propre
territoire et soutient
l'élimination des
mines et l'aide aux vic-
times dans les
États touchés par le
problème des mines.*